Envoyé en préfecture le 19/07/2022
Reçu en préfecture le 19/07/2022
Affiché le 19 JUIL. 2022
ID : 085-200070233-20220718-DECTDM_22_036-AR

TERRES DE MONTAIGU
Communauté d'agglomération

DECISION DU PRESIDENT
N° DECTDM_22_036

Vente de deux boîtes de retours

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

***Vu** la délibération du Conseil communautaire n°DELTDMC_20_047 en date du 28 mars 2022 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu, pour arrêter les tarifs,*

DÉCIDE

ARTICLE 1

Lors de la reprise en gestion de la Médiathèque Calliopé par Terres de Montaigu au 1er septembre 2018, le Département de la Vendée avait notamment rétrocédé des mobiliers dont deux boîtes de retours de documents placées à l'extérieur du bâtiment de la médiathèque. Ces boîtes étant trop petites, elles ont été remplacées en 2021 par un nouveau mobilier.

Chacune des deux boîtes de retours est cédée aux conditions suivantes :

- Une boîte de retour gris anthracite et son chariot au prix de 200 € à la Mairie de Montréverd.
- Une boîte de retour gris anthracite et son chariot au prix de 200 € à la Mairie de La Bruffière.

ARTICLE 2

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Inscrite au registre des délibérations

Et dont ampliation sera adressée :

- A Monsieur le Préfet de la Vendée,
- Au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée,

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 19/07/2022
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture le 19 JUIL. 2022
et de son affichage le 19 JUIL. 2022